

RAPPEL : votre enfant a été inscrit en juin comme externe ou DP 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi).
 Cette fiche est donc à compléter et à signer **uniquement** pour les parents qui souhaitent modifier cette inscription.

→ Pour chaque trimestre d'intendance (différent du trimestre pédagogique), il est prévu une période lors de laquelle l'inscription à la demi-pension peut être modifiée (voir calendrier d'intendance / <http://jean-prevost.elycee.rhonealpes.fr/rubrique/intendance/>).
Pour le premier trimestre, la date de retour de ce bulletin est fixée au 20/09/2020 à l'intendance, délais de rigueur.

→ Au-delà, l'engagement lors de l'inscription de juin est réputé ferme. Pendant cette période de choix, la facturation suivra le choix des familles, sachant **qu'une modification prendra effet la semaine suivante**. Nous vous conseillons donc de faire manger votre enfant selon votre engagement initial en attendant que votre modification soit effective.

→ Le règlement intérieur du service de restauration, l'annexe financière 2020-2021 (découpage en périodes et tarifs correspondants) et **les documents** à remplir en cas de demande de remise d'ordre sont **disponibles** sur le site de la cité scolaire rubrique intendance gestion ou l'ENT de la cité scolaire : <http://jean-prevost.elycee.rhonealpes.fr/rubrique/intendance/>

Elève

NOM
 Prénom
 Classe.....

Choix : modification du forfait de demi-pension

1. **Choix de l'option forfait**

Mon enfant sera demi-pensionnaire **au forfait**, je m'engage à ce qu'il/elle fréquente le restaurant scolaire un, deux, trois, quatre ou cinq jours par semaine durant l'année scolaire selon les modalités notifiées dans le tableau.
 Un forfait de demi-pension, étant par définition un forfait, il reste fixé pour le trimestre choisi et **les repas seront facturés** en conséquence que les repas soient effectivement pris ou pas (sauf cas prévu par le règlement intérieur, voir « remises d'ordre »).

Merci de cocher les jours de fréquentation du service de restauration par l'élève.
A défaut, son inscription ne sera pas validée

inscription	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
forfait 1j					
forfait 2j					
forfait 3j					
forfait 4j					
forfait 5 j					

2. **Choix de l'option externe** : Mon enfant ne fréquentera pas la demi-pension de l'établissement.

3. **Choix de l'option LYCEEN** – demi pensionnaire au ticket (**uniquement pour les lycéens**)

Mon enfant lycéen sera demi-pensionnaire au ticket et je **payerai à l'avance les repas, auprès du service intendance** qui créditera sa carte de self du nombre de repas acquittés sachant qu'il sera facturé **5.25 euros l'unité (tarif en vigueur jusqu'au 31/12/2020)**.

Responsable financier de l'élève

Fait à NOM, prénom
 Le Signature